



RÉSOLUTION AG-23-xx

Assemblée générale annuelle du 2024-02-23

Il est proposé par France Turgeon, présidente, et appuyé par Marie-Hélène Crête, trésorière, d'augmenter la cotisation annuelle des membres de soixante-cinq (65 \$) à quatre-vingts (80 \$) dollars, et ce, à partir du congrès 2024.

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

Chapitre III

La cotisation

3.1 La cotisation annuelle des membres actifs est de soixante-cinq (65,00 \$) dollars.

/yc